

# Des travailleurs Sans-Papiers pourquoi?

### Sans-papiers: main d'œuvre précaire...

Nous sommes des dizaines de milliers de travailleurs « Sans-Papiers ». Nous travaillons dans le Nettoyage, la Restauration, le Bâtiment, la Voirie. Ce sont les secteurs qui ne peuvent pas délocaliser leur main d'œuvre ; alors les gouvernements successifs ont organisé la délocalisation sur place aux conditions d'emploi de la Roumanie ou de l'Inde. Sans droits, nous sommes obligés d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quel salaire. Quand nous

sommes licenciés, les employeurs n'hésitent pas à nous jeter sans indemnités. Nous servons de variable d'ajustement.

#### ... enchaînée à un patron

En temps normal, le travailleur est libre de changer d'endroit et d'employeur. Mais ce n'est plus le cas pour nous avec la loi CESEDA de 2006. Quand nous obtenons un titre de séjour dit « salarié », celui-ci n'est que temporaire. Il est lié à l'employeur, et doit être renouvelé chaque année. Il disparaît si l'entreprise fait faillite... ou si le patron trouve mieux et nous licencie.

#### Pour être régularisé, un travailleur doit d'abord obtenir l'accord des employeurs qu'il a eu

Pas de régularisation sans la promesse d'embauche d'un employeur sur document administratif et, s'il a travaillé avec une autre identité, sans les attestations de concordance des différents employeurs. Tant pis pour lui si un patron refuse.

## AGENET doit fournir les documents de régularisation et réintégrer M. TOURE

C'est le cas de M. TOURE Kaba, employé par AGENET depuis des années. M. TOURE a révélé qu'il travaillait depuis 2018 sous une autre identité. Il a demandé à AGENET de signer le document de régularisation : « demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France » sur formulaire cerfa. AGENET a accepté de remplir l'attestation de concordance d'identité pour les années travaillées, mais a refusé le cerfa et a licencié M. TOURE Kaba. Nous manifestons aujourd'hui devant le siège de AGENET France pour réclamer cette signature de cerfa et la reprise du contrat pendant l'instruction de la demande en préfecture.

## Il faut que l'État arrête de conditionner la régularisation des salariés sans papiers par le bon vouloir des employeurs

Le gouvernement fait tout son possible pour nous empêcher de réunir les feuilles de paye prouvant une insertion dans le marché du travail, qui est une des conditions de régularisation. Nous réclamons que le salarié sans-papier doit pouvoir démarrer et mener au bout les démarches concernant sa régularisation sans devoir dépendre du bon vouloir d'un employeur.

Tout travailleur Sans-Papier doit être régularisé sur simple preuve de relation de travail sans condition de durée, ni de séjour ni d'emploi.

# L'Inspection du Travail doit être dotée d'un pouvoir de régularisation sur simple constat d'une relation de travail

Tant que de la main-d'œuvre sans titre existera, des entreprises existeront pour la surexploiter et tirer les conditions de salaires et de travail de tout le monde vers le bas. Alors, battons-nous tous ensemble pour la

# Régularisation globale de tous les Sans-papiers

Rassemblement vendredi 9 juillet 2021 à 15h00 métro Carrefour Pleyel Manifestation vers le siège d'AGENET, 212bis Boulevard Anatole France à Saint-Denis

Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry 94 e-mail : ctspv94@gmail.com